## REPUBLIQUE DU TCHAD

Date d'élaboration: 10/10/2024

stc0002 Réf électronique: 2024-11755

DÉCRET N°

# Unité-Travail-Progrès

/PR/PM/MFPCS/SG/DGFP/DPCE/STC

PORTANT TITULARISATION

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**PRIMATURE** 

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA CONCERTATION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

**DGB** 

VISAS: CF

**SGG** 

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

**VU** la Constitution;

**VU** la Loi n°017/PR/2001 du 31 décembre 2001, portant Statut Général de la Fonction Publique ;

VU le Décret n°900/PR/PM/MFPTE/2006 du 12/10/2006 fixant le statut particulier des corps des fonctionnaires du Secteur de l'Education;

**VU** le Décret n°255/PR/PM/MFPTE/2013 du 17 avril 2013 fixant l'échelonnement indiciaire et définissant les modalités de reclassement des corps et de reversement des fonctionnaires de la République du Tchad ;

VU l'arrêté portant intégration de l'intéressé(e);

VU le certificat de prise de service et l'attestation de présence effective établis en son nom ;

VU le procès-verbal de la commission administrative paritaire ;

**VU** la lettre n°09426/PT/PMT/MENPC/SEENPC/SG/DGPR/DRH/DGSC/2023 du 19/09/2023 transmettant le dossier de l'interess"(e).

# **DÉCRETE:**

Système intégré de gestion des Finances Publiques

<u>Article 1:</u> Le fonctionnaire stagiaire du Ministère de l' Éducation Nationale et de la Promotion Civique dont le nom suit, intégré par arrêté susvisé, est titularisé dans son corps, au 1er échelon du grade initial, conformément au tableau ci-après:

Corps: Professeur de Lycée d'Enseignement Secondaire Général

N°	Matricule	Nom et Prénom(s)	Date de prise de service	Option	Indice	Date d'éffet de	Date d'éffet solde
			7			titularisation	
1	889026	MOUSSA MAGASSOU MOUSTAPHA	01/01/2021	-	1300	01/01/2022	01/01/2025

Article 2: Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date ci-dessus sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

# AMPLIATIONS -PR 1 -PM 1 -DPCE 1 -DRH/MINISTÈRE UTILISATEUR 1 -D.SOLDE 1 -DCESA 1 -CNRT 1 -Intéressé(s) 1

N'Djaména, le

POUR LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE ET PAR DÉLÉGATION, LE PREMIER MINISTRE.CHEF DU GOUVERNEMENT

Amb. ALLAH-MAYE HALINA